

## **La rentrée préparée par le Ministre Ndiaye s'annonce catastrophique !**

### **PREMIER DEGRE**

#### **CARTE SCOLAIRE : le projet de l'IA rejeté à l'unanimité**

<i>OUVERTURES/FERMETURES</i>
1 ouverture Dunières
1 ouverture Fay la Triouleyre
1 fermeture Bas en Basset maternelle
1 fermeture Craponne élémentaire
levée du blocage de Cohade

*La FNEC FP FO a demandé des ouvertures dans les écoles suivantes :*

- St Beauzire
- Dunières
- Vergongheon
- Le Pertuis,
- St Pierre Eynac
- 1 poste UPE2A pour compléter les 2 1/2 postes du Chambon sur Lignon et Yssingaux
- 1 poste UPE2A sur Brioude

**FO demande l'ouverture de la liste complémentaire pour créer des postes et recruter des TR en lieu et place des contractuels : refusé par IA.**

**Commentaires de la FNEC FP FO :** les ouvertures de Dunières et Fay la Triouleyre ainsi que la levée du blocage de Cohade sont de bonnes nouvelles pour ces écoles, les deux premières croulant sous les effectifs, la seconde ayant dépassé le seuil de fermeture et pouvant s'appuyer sur une forte mobilisation des parents d'élèves de l'écoles. Pour le reste, c'est catastrophique, avec des écoles surchargées, dépassant parfois le seuil d'ouverture (Chambon/Lignon ; Pertuis, St Pierre Eynac), de réels besoins en UPE2A non entendu par l'IA et la fermeture de classe à Bas en Basset mat et Craponne élémentaire.

Ces fermetures constituent un réel cadeau pour les écoles privées voisines qui n'attendent que ça pour se développer.

**SITUAION DES REMPLACEMENTS : 1/3 des postes de Tr seront positionnés dès le début d'année sur des postes pour toute l'année scolaire, pour pallier au manque de personnel.**

L'année prochaine s'annonce encore plus difficile que les précédentes en terme de remplacement. Notre organisation syndicale a vivement critiqué cette annonce. Outre le fait qu'il y aura une carence de Tr, il est urgent de recruter pour éviter cette situation. Cette situation illustre clairement l'impact des politiques dévastatrices mené par les gouvernements successifs qui font des économies par la réduction du nombre de postes, comme cela se pratique dans les hôpitaux, aux impôts, à la Poste, dans les administrations...

\*\*\*\*\*

## **SECOND DEGRE**

La délégation Force Ouvrière a défendu l'ensemble des dossiers du second degré qui lui avaient été confiés, lors de ce comité technique du 27 juin.

Avant le commencement de l'instance, nous avons accompagné deux enseignants du collège de Brives-Charensac qui ont demandé audience à l'Inspectrice d'académie afin de présenter leurs revendications, leur établissement perdant une classe de 6<sup>ème</sup> et subissant fortement la concurrence du privé. Après de nombreux échanges, l'IA-Dasen a déclaré qu'elle demanderait à réviser la situation du collège, notamment en obtenant des heures auprès du rectorat.

L'IA-Dasen fait ouvrir l'instance en revenant sur cette audience, ce qui fut notamment prétexte pour commencer à traiter le second degré, bousculant ainsi l'ordre du jour. Nous avons notamment rappelé les éternelles problématiques issues de la politique de rigueur qui se traduit par des fermetures de classes, ainsi que la très forte concurrence du privé dans le département. L'IA-Dasen a notamment reconnu que le privé de Monistrol-sur-Loire était « très agressif ». Cependant, la question de la concurrence du privé se retrouve dans d'autres secteurs : Aurec-sur-Loire, bassin du Puy...

Dans la dynamique de l'audience des enseignants de Brives-Charensac, nous avons insisté les très vives inquiétudes concernant l'avenir de cet établissement, notamment une possible fermeture. Nous avons rappelé la question de la fermeture de l'école publique de Corsac qui alimentait en partie le collège et la très forte concurrence de l'établissement de la Chartreuse. L'IA-Dasen est restée vague quant à ses réponses face à cette problématique mettant en péril le maintien d'un service public de proximité.

Dans le département de Haute-Loire, le bilan pour ce CTSD est le suivant : un solde de -1 classe pour une augmentation prévue de 108 élèves par rapport aux prévisions de février.

Ce qui porte à un total de -6 classes pour des effectifs constants (5918 élèves dans les collèges publics cette année, 5913 élèves prévus pour l'année prochaine) !

Nous sommes notamment intervenus sur un certain nombre de situations précises où suppressions et sureffectifs (28-29 élèves par classes) étaient manifestes :

- certaines avaient déjà fait l'objet d'un traitement au précédent CT où des suppressions avaient déjà été annoncées comme au collège d'Aurec-sur-Loire.
- D'autres devant être marquées par des suppressions, mais où des maintiens ont finalement été actés : collège de Monistrol-sur-Loire, de Craponne...
- Des établissements où des suppressions ont été décidées par l'administration récemment : collèges de Brives-Charensac, de Saint Didier-en-Velay, Tence... une classe de 6<sup>ème</sup> ayant été supprimée dans chacun.

Nous avons déposé un certain nombre de motions. Aucune réponse véritable ne fut apportée par l'administration, mais nous restons mobilisés pour défendre les dossiers de chaque collège.

\*\*\*\*\*

## **AESH : questions abordées par la FNEC FP FO**

### **Rémunération des AESH:**

FO rappelle que les AESH gérées par la DSDEN n'ont perçu la revalorisation indiciaire induite par la hausse du SMIC en janvier 2022, qui correspondrait à un manque sur 4 mois.

Réponse de l'IA : « Presque tous les rattrapages devraient être faits sur la paye de juillet car « Nous sommes tributaires du gestionnaire de paye »

**Commentaires FO** : Nous dénonçons ce « presque » et nous exigeons que toutes les AESH soit remise à niveau dès ce mois de juillet.

.....

### **Participation des AESH aux RIS sur le temps de travail**

Certains pilotes de PIAL demandent des autorisations d'absence aux AESH désireuses de participer aux RIS sur temps de travail, ce qui est contraire au droit syndical dans la fonction publique.

Réponse de l'IA : La question est remontée au service juridique. L'IA attend une réponse.

**Commentaires FO** : La loi est claire, il faut seulement informer l'autorité hiérarchique, aucune demande n'a à être émise.

.....

### **nombre d'AESH exerçant dans le privé, dans le public?**

Réponse de l'IA : 133 pour le privé ; 258 pour le public

.....

### **Combien de refus de renouvellements de contrats AESH dans le département ?**

Réponse de l'IA : L'administration annonce 0 refus.

**Commentaires FO :** plusieurs situations de non renouvellement nous ont été remonté.  
Accompagnées par le syndicat, les collègues ont effectué des recours hiérarchiques et ont eu gain de cause pour ne pas se retrouver sans emploi.

.....

### **Combien d'AESH en CDI à la rentrée scolaire ?**

Réponse de l'IA : 73

.....

### **Utilisation des AESH pour la surveillance des examens**

**Réponse de l'IA :** D'après l'Inspectrice d'académie, un chef de centre d'examen à toute latitude pour utiliser une AESH exceptionnellement pour la surveillance d'épreuve si elle n'a pas à s'occuper d'enfant(s) notifié(s)

**Commentaire FO :** Nous dénonçons cette réponse. La surveillance d'examen ne rentre pas dans les missions d'AESH. L'expression « corvéable à merci » prend tout son sens dans une telle injonction. Si vous avez de problèmes de ce type contactez le syndicat !

\*\*\*\*\*

## **EVALUATIONS D'ECOLES**

### **Notre organisation demande quelles écoles seront impactées par ce dispositif.**

Aucune réponse précise ne nous est faite. Une réunion des directeurs aura lieu début septembre, suivi d'une réunion des directeurs concernées par ces évaluations.

**Commentaire FO :** Cette évaluation dite « externe » s'apparente à un « audit » digne d'une entreprise privée dans laquelle la dimension territoriale est omniprésente. Les personnels de l'Education nationale seraient évalués par les « partenaires » (élus, associations, élèves...), y compris sur des aspects « périscolaires » qui ne relèvent pas de l'Education Nationale.

**Rien dans les obligations réglementaires de services et le statut des personnels ne permet d'imposer ces évaluations et elle invite les personnels à s'organiser avec leurs syndicats pour les refuser.**

